



AVIS DE CONCESSION – CASINO MUNICIPAL – BERCK-SUR-MER

Identification du pouvoir adjudicateur

Adresse : Commune de BERCK-SUR-MER

Adresse : Hôtel de Ville Place Claude Wilquin, 62600, Berck-sur-Mer

Tel : (+33) 3 21 89 90 00

Courriel : mairie@berck-sur-mer.com

Adresse internet : <https://berck.fr>

Intitule de la concession

Contrat de concession pour la gestion et l'exploitation du casino, passé selon la procédure ouverte avec remise des candidatures et des offres en même temps

Description de la concession

Contrat de concession portant sur la gestion et l'exploitation du casino de Berck-sur-Mer conformément à l'article L.1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'arrêté du 14 mai 2007 modifié relatif à la réglementation des jeux dans les casinos.

Le périmètre de la concession est circonscrit aux trois secteurs d'activités définis à l'Article 1er de l'arrêté du 14 mai 2007 portant réglementation des jeux dans les casinos (jeux de hasard, animation et restauration). Les candidats proposeront l'exploitation dans un bâtiment de leur choix, adapté aux contraintes d'exploitation d'un établissement de jeux.

Les candidats sont invités à retirer le dossier de consultation sur la plate-forme dont l'adresse est précisée ci-après.

Marché divisé en lots : non

Type de marché : Services

Code CPV principal : 92351200-8

Objet et caractéristiques essentielles

Les prestations confiées au délégataire incluent :

- la gestion des jeux, des restaurants et de l'animation ;
- l'obligation pour le concessionnaire de mettre à disposition et d'exploiter l'ouvrage et ses installations conformément aux réglementations en vigueur pendant la durée du contrat ;
- l'obligation pour le concessionnaire : de procéder à l'ouverture des installations, d'assurer la garde des installations sous sa responsabilité, d'assurer la surveillance des installations sous sa responsabilité, d'assurer le bon entretien des ouvrages, équipements et matériels nécessaires

à la bonne exploitation du casino (jeux, animations, restauration), la fourniture des équipements et matériels nécessaires à la bonne exploitation du casino ;

- l'obligation pour le concessionnaire de contribuer au développement touristique, et à l'animation culturelle et artistique de la Commune ;
- l'obligation pour le concessionnaire d'organiser une animation attractive du casino par l'organisation de spectacles, de concerts, d'évènements, etc ;
- le droit pour le concessionnaire de percevoir auprès des usagers les rémunérations prévues par son activité, sous réserve du paiement des sommes dues à la commune.
- l'obligation de réaliser les investissements nécessaires au service public.

Lieu principal d'exécution : Territoire de la commune de Berck-sur-Mer - Pas-de-Calais – France

Code NUTS : FRE12

Valeur totale estimée : 20,5 millions d'euro

Durée de la concession : 5 ans et 10 mois (70 mois)

Renseignements et pièces justificatives à produire

Le dossier de consultation est disponible gratuitement à l'adresse suivante :

<https://www.marches-demat.com>

Critères de sélection des candidatures

Les candidats seront sélectionnés au regard des conditions fixées par le DCE disponible à l'adresse ci-avant.

Critères de jugement des offres

Les critères de jugement des offres seront précisés dans le DCE

Remise des candidatures et des offres

L'ensemble des modalités d'envoi des candidatures et des offres seront précisées dans le DCE. Les candidatures et les offres devront être remises avant le 20 mars 2023 à 12h00.

Instance chargée des procédures de recours

Tribunal administratif de Lille

5 rue Geoffroy Saint-Hilaire

CS 62039

59014 Lille Cedex

Téléphone : 03 59 54 23 42

Télécopie : 03 59 54 24 45

Greffe du tribunal : greffe.ta-lille@juradm.fr

Introduction de recours

Précisions concernant les délais d'introduction de recours : Recours susceptibles d'être formés auprès du Tribunal administratif compétent :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L551-1 et suivants du Code de justice administrative)

- Le cas échéant référé contractuel après signature du contrat (articles L551-13 1 et suivants du Code de justice administrative)
- Recours en validité du contrat par les tiers au contrat dans un délai de 2 mois à compter des mesures de publicité appropriées